

Demande d'autorisation d'embarquement de passagers à bord d'un navire de pêche (Lht< 12m) dans le cadre d'une activité de « pécaturisme »

Je soussigné(e) Mme ou M _____
armateur du navire : _____
numéro du navire : _____

Catégorie de Navigation :
 4 ème (5 milles du port de départ).

sollicite l'autorisation de transporter des passagers à bord de mon navire armé à la pêche dans le but de faire découvrir le métier de marin pêcheur et le milieu marin. Ces passagers ne seront jamais embarqués en dehors des **activités habituelles de pêche professionnelle**.

Au jour de la demande, je confirme que:

- mon navire dispose d'un permis de navigation valide pour la navigation envisagée ;
- les prescriptions émises lors de la dernière visite périodique ont été réalisées ;
- un garde- corps ou une rambarde rehaussant la hauteur de la lisse de pavois à 1 mètre sera installé dans l'espace réservé aux passagers ;
- chaque passager disposera d'une place assise de 0,45 m au moins ;
- j'ai conscience que le nombre de passagers admissibles sera déterminé lors de la visite spéciale effectuée par le CSN et que celui-ci dépend de la capacité d'emport de mon navire et du résultat de l'expérience de stabilité ;
- le matériel de sécurité et les équipements de sauvetage (brassières et éventuellement radeau de sauvetage) seront complétés conformément aux préconisations du CSN ;
- je dispose d'une dotation médicale adaptée (dotation C restreinte) ;
- le navire est équipé d'un moyen de remonter à bord installé à demeure et adapté (échelle) ;
- la durée des sorties à la mer sera limitée à 6 heures si mon navire n'est pas équipé de toilette ;
- pendant toute la durée de leur présence à bord, une fiche comportant les informations relatives aux passagers embarqués sera conservée à terre, par l'armateur ou son représentant, de manière à être disponible pour les services responsables de la recherche et du sauvetage en cas d'urgence ou à la suite d'un accident ;

Je m'engage à fournir l'ensemble des documents nécessaire à l'étude de ma demande (annexe 1 – Liste des pièces à fournir) et présenter mon navire à l'inspecteur du CSN avec l'ensemble du matériel de sécurité en parfait état de fonctionnement (annexe 2 – liste des exigences supplémentaires).

Les coordonnées du contact à terre pour l'accès aux fiches de déclaration d'embarquement sont :

Nom : _____
Téléphone : _____

Fait à _____ le _____

(signature du demandeur)

Annexe 1- Documents à joindre au dossier de demande d'embarquement de passagers

A- Documents à transmettre au CSN

- Copie du permis de navigation actuel.
- Copie du dernier rapport de visite périodique (les prescriptions doivent être réalisées)
- Croquis de l'aménagement du navire sur lequel figure l'espace dédié aux passagers et la position du matériel de pêche et des captures (préciser leurs masses)
- Attestation de contrôle de la dotation médicale (dotation C restreinte)
- Carte de la zone de navigation pour l'activité de pescatourisme
- Consignes prévues pour l'équipage et les passagers en cas de situation d'urgence : incendie, homme à la mer, personne blessée, abandon du navire
- Document Unique de Prévention des Risques¹.

B- Documents à transmettre à votre DM pour l'adaptation de votre permis d'armement pêche

- PME (permis de mise en exploitation) ou licence de pêche
- Permis de navigation modifié (avec mention pesca-tourisme)
- Proposition de fiche d'effectif pour une activité de pesca-tourisme
- Assurance du navire (dans le cadre de l'activité de transport de passagers, il est nécessaire de souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle pour le transport de passagers à titre onéreux – Article L5235-1 du Code des Transports) ;

¹ Vous pouvez vous rapprocher de votre CRPMEM qui pourra vous conseiller lors de l'élaboration de ce document

Annexe 2 - Liste des exigences réglementaires

pour une activité de transport de passagers à bord d'un navire de pêche (Lht < 12m)

« Pesca-tourisme »

Référence réglementaire : Division 227 - Art. 227-10

Navire :

- Moyen d'accès au navire adapté
- Moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau (Art. 227-7,07)
- Affichage du nombre de passagers autorisé par l'administration (*visible et à l'extérieur des locaux du navire*)

Zone passagers (Art 227-10.03) :

- Espace passagers : 0,5m²/occupant, zone abritée de la pleine force de la mer et protégé contre les apparaux de pêche
- Délimitation de la zone « passagers » clairement visible
- Largeur d'assise du siège passager > 0,45m
- Si la durée d'embarquement passagers > 6h, le navire doit avoir un WC dans un local fermé pour (équipage + passagers)
- Hauteur pavois ou garde-corps de la zone passagers = 1m (le supplément de hauteur peut être amovible)

Stabilité (Art 227-10.04) :

- Navire ponté ou non ponté : essai de tassement sur un bord à faire lors de la visite

Sauvetage (Art 227-10.05) :

- Drome de sauvetage compatible avec le nombre de passagers et l'équipage
- Navire équipé d'un radeau
- 1 brassière adaptée (adulte ou enfant) par passager
- Lieux de stockage des brassières de sauvetage passager lors de l'activité pesca-tourisme
- Instruction des passagers, **avant le départ**, sur le maniement des équipements de sauvetage et sur les actions à mener en cas de sinistre

Autre (Art 227-10.06) :

- Fiche de déclaration d'embarquement à établir (*informations passagers conservées à terre : nom de famille, prénom, sexe, catégorie d'âge du passager : adulte/enfant*)

Le patron pêcheur doit être titulaire des titres suivants

- Brevet du patron (capitaine 200 pêche ou certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche)
- Certificat Général d'Opérateur Radio (C.G.O.) / Certificat Restreint d'Opérateur Radio (C.R.O.) si 4ème ou 3ème catégorie (VHF fixe ASN) ou Certificat de Radiotéléphoniste Restreint (C.R.R.) si 5ème catégorie (VHF non ASN).
- Certificat Médical I
- Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS).

Ces titres doivent tous être en cours de validité. Pour tous renseignements sur les conditions de délivrance ou de revalidation vous pouvez contacter votre DM de rattachement.